

Budget | Gouvernement du Québec

Réaction d'Aéro Montréal, la grappe aérospatiale du Québec

2024-2025

12 mars 2024



Sommaire

Principales mesures	2
Mesures détaillées	5
Innovation.....	5
Emploi.....	6
Formation	9
Productivité et soutien aux entreprises	12
Lutte aux changements climatiques	13
Soutien à la mobilité.....	13
Rappel demandes prébudgétaires	16

1. Principales mesures

Voici les principales mesures d'intérêt concernant l'industrie aérospatiale québécoise annoncées par le gouvernement du Québec dans son budget 2024-2025 présenté le 12 mars :

- **Un investissement de 74,5 M\$ sur cinq ans pour soutenir le développement de nouvelles technologies aérospatiales, améliorer la compétitivité des entreprises du secteur aérospatial et attirer des talents.**
- *Aéro Montréal salue cet engagement du gouvernement qui fait écho aux représentations gouvernementales engagées par les membres du conseil d'administration d'Aéro Montréal sur 3 sujets forts : l'innovation, la compétitivité et la main-d'œuvre.*
- *La répartition de cet investissement n'ayant pas été détaillée dans le budget 2024-2025, l'équipe d'Aéro Montréal s'assurera dans les prochains jours de faire les représentations nécessaires pour mieux comprendre et soutenir le gouvernement dans la mise en place d'actions concrètes pour les entreprises de la grappe.*

INNOVATION

- **125,0 M\$ sur cinq ans pour la mise en place de laboratoires industriels dans les zones d'innovation.**
- **15,0 millions de dollars sur trois ans pour appuyer l'intégration des technologies émergentes en entreprise**

EMPLOI

- **L'abolition du crédit d'impôt aux entreprises favorisant le maintien en emploi des travailleurs d'expérience.**

- Des initiatives totalisant 400,0 M\$ sur cinq ans pour favoriser l'intégration des immigrants, notamment afin de soutenir les entreprises réalisant des activités de francisation en milieu de travail.

FORMATION

- L'abolition du crédit d'impôt aux entreprises favorisant le maintien en emploi des travailleurs d'expérience.
- 370,0 M\$ sont prévus pour favoriser la réussite et la rétention des étudiants universitaires.
- 43,0 M\$ sont prévus pour soutenir l'offre de formation dans des domaines prioritaires et la transformation numérique, dont 26 M\$ sur cinq ans pour accroître le nombre de diplômés des domaines prioritaires et 10,0 M\$ sur cinq ans pour soutenir les parcours de formation à l'enseignement.

PRODUCTIVITÉ ET SOUTIEN AUX ENTREPRISES

- Des initiatives totalisant 203,6 M\$ sur cinq ans visant notamment à appuyer des technologies émergentes et moderniser l'impôt foncier afin de favoriser la robotisation.
- 9,0 M\$ sur trois ans pour appuyer le repreneuriat des entreprises et assurer la relève entrepreneuriale.

LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

- Des investissements de près de 9,3 G\$ pour lutter contre les changements climatiques sur la période 2024-2029 (Plan pour une économie verte 2030)

- *Bien qu'aucune mesure ne soit spécifiquement dédiée au secteur aérospatial, il sera important de surveiller, dans les prochaines semaines, la mise à jour du plan de mise en œuvre pour la période 2024-2025 à 2028-2029.*

SOUTIEN À LA MOBILITÉ DES RÉGIONS

- **27,0 millions de dollars pour bonifier l'appui à la desserte aérienne des régions.**

Vous pouvez consulter le document complet budget du gouvernement du Québec en cliquant sur le lien suivant :

[BUDGET QUÉBEC 2024-2025](#)

2. Mesures détaillées

Retrouvez ici les segments pertinents du budget 2024-2025 pour le secteur aérospatial québécois

[Page 177 du Budget] **Assurer la croissance du secteur aérospatial québécois**

Extrait - Depuis la fin de la pandémie, le contexte économique du secteur aérospatial québécois s'est grandement amélioré en raison de la reprise du trafic aérien. Par ailleurs, d'importants projets devraient démarrer au cours de la prochaine année dans le domaine spatial. Afin de soutenir cette industrie, qui représente une part importante des exportations du Québec, et de maximiser les retombées de nouveaux projets d'investissement, le **gouvernement prévoit 74,5 millions de dollars sur cinq ans. Ces sommes permettront notamment :**

- **de soutenir le développement de nouvelles technologies aérospatiales;**
- **d'améliorer la compétitivité des entreprises du secteur;**
- **d'attirer des talents.**

INNOVATION

[Page 178 du Budget] **Mettre en place des laboratoires industriels au sein des zones d'innovation**

Extrait - Les zones d'innovation visent à positionner le Québec mondialement dans des secteurs stratégiques et à contribuer à sa prospérité. Afin de favoriser leur développement, le gouvernement prévoit doter certaines zones d'innovation de laboratoires industriels dans le but d'accélérer la valorisation et le transfert d'innovations.

- Ces laboratoires industriels mettront leur expertise au service des entreprises des zones d'innovation afin d'accroître l'incidence des investissements gouvernementaux sur les secteurs où le Québec se distingue par sa compétitivité et sa capacité à innover.
- Ils permettront aux entreprises de bénéficier plus rapidement des innovations développées par les travaux de recherche appliquée et de résoudre des défis industriels communs ainsi que d'avoir accès à des talents et à un écosystème

de recherche de pointe, ce qui accélérera la commercialisation de nouveaux produits et de nouveaux procédés.

Le gouvernement prévoit 125,0 millions de dollars sur cinq ans pour la mise en place de laboratoires industriels. **Fin de l'extrait**

[Page 180 du Budget] **Appuyer des technologies émergentes**

Extrait - Les technologies émergentes, telles que l'intelligence artificielle et les technologies quantiques, ainsi que les innovations dans les technologies de l'information et de la communication, permettent aux entreprises d'améliorer leur productivité, notamment en diminuant le temps de calcul et en sécurisant la circulation de l'information. Afin d'appuyer l'intégration des technologies émergentes en entreprise et de maintenir le positionnement du Québec dans ces domaines, le gouvernement prévoit 15,0 millions de dollars sur trois ans pour notamment :

- réaliser des travaux multidisciplinaires réunissant deux champs d'expertise distincts afin de favoriser la collaboration entre les secteurs de recherche et le transfert technologique;
- financer des projets d'innovation d'entreprises contribuant au développement de l'écosystème de ces technologies au Québec. **Fin de l'extrait**

EMPLOI

[Page 207 du Budget] **Répondre à la hausse importante de la clientèle en francisation et bonifier l'offre de services à certaines clientèles**

Extrait - Depuis le 1er juin 2023, Francisation Québec est devenu l'unique guichet gouvernemental pour l'apprentissage du français. Une hausse notable de sa clientèle est observée, laquelle découle, entre autres, de l'intérêt grandissant pour la francisation des personnes qui ne maîtrisent pas la langue française.

Pour répondre à cette hausse, le gouvernement annonce, dans le cadre du budget 2024-2025, 320,0 millions de dollars sur cinq ans afin :

- d'augmenter la capacité de Francisation Québec à offrir des cours aux individus;
- de soutenir les entreprises réalisant des activités de francisation en milieu de travail;

- de poursuivre le soutien aux organismes réalisant des initiatives favorisant l'acquisition et l'amélioration des connaissances en français et l'éveil à la langue française. **Fin de l'extrait**

[Page 207 du Budget] **Bonifier l'accompagnement et le soutien à l'intégration des personnes immigrantes**

Extrait - À travers le Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration, le gouvernement du Québec offre une aide financière aux organismes qui accompagnent et soutiennent les personnes immigrantes afin qu'elles puissent participer pleinement à la société québécoise. En raison notamment de la hausse importante du nombre d'immigrants, entre autres à l'extérieur du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal, l'offre de services de plusieurs organismes est insuffisante pour répondre à la demande. Dans ce contexte, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2024-2025, 50,0 millions de dollars sur cinq ans afin de bonifier le soutien accordé aux organismes dans toutes les régions du Québec. **Fin de l'extrait**

[Page 207 du Budget] **Soutenir l'offre de services en matière d'immigration**

Extrait - La demande de services offerts par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration a connu une croissance rapide dernièrement, notamment en raison du contexte géopolitique international et des besoins du marché du travail. Par conséquent, les différents services gouvernementaux en matière d'immigration sont de plus en plus sollicités, mettant en évidence la nécessité de les renforcer pour maintenir leur qualité et réduire les délais de traitement des demandes. Afin de soutenir l'offre de services en matière d'immigration, le gouvernement annonce, dans le cadre du budget 2024-2025, 30,0 millions de dollars en 2024-2025. **Fin de l'extrait**

[Page 232 du Budget] - **Abolir le crédit d'impôt aux entreprises favorisant le maintien en emploi des travailleurs d'expérience**

Extrait - Dans l'objectif de favoriser la participation des travailleurs d'expérience au marché du travail, le gouvernement a mis en place diverses mesures, dont le crédit d'impôt aux entreprises favorisant le maintien en emploi des travailleurs d'expérience (CMETE) dans le cadre du budget 2019-2020.

Sommairement, ce crédit d'impôt est destiné aux entreprises admissibles ayant à leur emploi un particulier âgé de 60 ans ou plus. Il est calculé sur les cotisations québécoises de l'employeur payées relativement à un tel employé.

- L'aide peut atteindre 1 250 \$ pour un travailleur âgé de 60 à 64 ans (taux de 50 %) et 1 875 \$ pour un travailleur âgé de 65 ans ou plus (taux de 75 %).

Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, le CMETE perd son effet incitatif à l'embauche de travailleurs d'expérience, puisque le bassin de main-d'œuvre disponible est insuffisant.

- Un employeur, déjà limité dans son choix pour pourvoir les postes disponibles, serait disposé à embaucher un travailleur d'expérience même sans incitatif fiscal.

De plus, les modifications apportées au Régime de rentes du Québec (RRQ), applicables dès 2024, réduiront les cotisations des employeurs à l'égard de leurs travailleurs d'expérience de 65 ans ou plus décidant de cesser leurs cotisations, ce qui réduit considérablement l'avantage fiscal offert par le CMETE.

- Les cotisations au RRQ représentent, pour les PME, près de 50 % des charges sur la masse salariale admissibles à un remboursement par la mesure.

Dans ce contexte, à compter du jour suivant celui du discours sur le budget 2024-2025, le gouvernement prévoit l'abolition du CMETE, qu'il avait instauré en 2019, en raison de son manque d'efficacité.

- Ce geste permettra de dégager des économies de l'ordre de 251,9 millions de dollars sur cinq ans. **Fin de l'extrait**

TABLEAU E.2

Impact financier des gestes visant à réviser certaines aides fiscales aux entreprises

(en millions de dollars)

	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	Total
Améliorer l'équité et les retombées des crédits d'impôt soutenant les emplois du secteur des TI	5,6	39,4	169,6	295,9	364,0	874,5
Bonifier le soutien à la production cinématographique et télévisuelle québécoise	-1,3	-9,1	-22,1	-26,0	-27,8	-86,3
Abolir le crédit d'impôt aux entreprises favorisant le maintien en emploi des travailleurs d'expérience	—	20,2	65,5	81,4	84,8	251,9
TOTAL	4,3	50,5	213,0	351,3	421,0	1 040,1

FORMATION

[Page 74 du Budget] – **Promouvoir la réussite aux études supérieures**

Extrait - La diplomation aux études supérieures constitue un levier essentiel pour contrer la rareté de main-d'œuvre et favoriser le développement socioéconomique du Québec. Le gouvernement a mis en place, au cours des dernières années, plusieurs initiatives visant à favoriser l'accès, la réussite et la diplomation aux études collégiales et universitaires.

Dans le cadre du budget 2024-2025, le gouvernement poursuit ses efforts pour promouvoir la réussite aux études supérieures, en prévoyant une somme de 420,5 millions de dollars sur cinq ans, soit :

- 370,0 millions de dollars pour favoriser la réussite et la rétention des étudiants universitaires;
- 43,0 millions de dollars pour soutenir l'offre de formation dans des domaines prioritaires et la transformation numérique;
- 7,5 millions de dollars pour accroître le nombre de logements étudiants et entretenir le parc immobilier.

Ces sommes contribuent à la croissance des dépenses du portefeuille Enseignement supérieur, qui atteint 3,5 % en 2024-2025.

De 2019-2020 à 2023-2024, les dépenses ont augmenté de 6,3 % par année en moyenne. **Fin de l'extrait**

[Page 76 du Budget] **Nouvelle politique de financement des universités**

Extrait - La ministre de l'Enseignement supérieur dévoilera la Politique québécoise de financement des universités au printemps 2024. Les premiers jalons de la politique entreront en vigueur lors de l'année universitaire 2024-2025. La révision de cette politique est l'occasion d'actualiser le financement des universités pour l'arrimer aux grands objectifs gouvernementaux. La nouvelle politique tiendra compte de l'évolution du contexte depuis la révision de 2018, par exemple de l'évolution des technologies et des besoins de main-d'œuvre.

Elle permettra notamment :

- d'améliorer la contribution des établissements universitaires aux offres de main-d'œuvre dans les secteurs stratégiques pour l'économie québécoise et les services publics;
- de contribuer à la vitalité du français au Québec, notamment dans le domaine de la recherche scientifique;
- de renforcer la capacité des établissements universitaires à valoriser, sur le plan économique, la recherche et l'innovation. **Fin de l'extrait**

[Page 77 du Budget] **Favoriser la réussite et la rétention des étudiants universitaires**

Extrait - Le gouvernement appuie les universités afin d'attirer plus d'étudiants francophones et de favoriser leur rétention au Québec.

- Grâce aux mesures prévues dans ce budget, les universités pourront notamment renforcer le soutien et l'offre de services visant l'attraction, la réussite et la rétention de ces futurs diplômés.

Par ailleurs, les universités intensifieront leurs efforts pour développer les compétences en français des étudiants non québécois, en proposant notamment une offre adaptée d'apprentissage du français.

Ainsi, dans le cadre du budget 2024-2025, le gouvernement prévoit une somme de 370,0 millions de dollars sur cinq ans pour favoriser la réussite et la rétention des étudiants universitaires au Québec et, ainsi, répondre aux objectifs gouvernementaux.

- Cette somme provient des réallocations budgétaires dans le financement des établissements universitaires. **Fin de l'extrait**

TABLEAU B.13

Impact financier de la mesure visant à favoriser la réussite et la rétention des étudiants universitaires
(en millions de dollars)

	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	Total
Favoriser la réussite et la rétention des étudiants universitaires	-25,0	-50,0	-75,0	-110,0	-110,0	-370,0
TOTAL	-25,0	-50,0	-75,0	-110,0	-110,0	-370,0

[Page 78 du Budget] **Soutenir l'offre de formation dans des domaines prioritaires et la transformation numérique**

Extrait - Afin de répondre aux besoins actuels du marché du travail, le gouvernement poursuit ses efforts pour améliorer la diplomation aux études supérieures dans des domaines prioritaires, notamment dans les secteurs de la transition énergétique et de l'enseignement. Par ailleurs, il soutient financièrement les établissements d'enseignement collégial dans leur transformation numérique pour qu'ils puissent améliorer la qualité des formations et des services offerts aux

étudiants. Dans le cadre du budget 2024-2025, le gouvernement prévoit une somme de 43,0 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir l'offre de formation dans des domaines prioritaires et la transformation numérique des établissements.

Fin de l'extrait

TABLEAU B.14

Impact financier des mesures visant à soutenir l'offre de formation dans des domaines prioritaires et la transformation numérique
(en millions de dollars)

	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	Total
Favoriser la diplomation pour la transition énergétique et d'autres domaines prioritaires	-5,0	-9,0	-4,0	-4,0	-4,0	-26,0
Soutenir les parcours de formation à l'enseignement	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-10,0
Soutenir la transformation numérique des cégeps	-1,0	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-7,0
TOTAL	-8,0	-12,5	-7,5	-7,5	-7,5	-43,0

Note : Les crédits seront versés au ministère de l'Enseignement supérieur. Les sommes prévues pour 2024-2025 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

[Page 79 du Budget] **Soutenir les parcours de formation à l'enseignement**

Extrait - Dans un contexte marqué par une importante pénurie de main-d'œuvre dans le domaine de l'éducation, l'attraction d'étudiants requiert notamment le développement de nouveaux programmes d'études et l'actualisation des programmes existants. Afin d'accroître le nombre d'enseignants qualifiés dans le réseau de l'éducation, le gouvernement soutient les établissements universitaires pour qu'ils puissent diversifier les voies d'accès à la profession enseignante. Dans le cadre du budget 2024-2025, le gouvernement prévoit une somme de 10,0 millions de dollars sur cinq ans afin de soutenir les parcours de formation à l'enseignement. **Fin de l'extrait**

PRODUCTIVITÉ ET SOUTIEN AUX ENTREPRISES

[Page 182 du Budget] **Moderniser l'impôt foncier afin de favoriser la robotisation**

Afin d'appuyer la robotisation, ainsi que de maintenir la compétitivité du régime fiscal québécois, le gouvernement prévoit une modernisation de la Loi sur la fiscalité municipale.

- Actuellement, la Loi ne prévoit pas explicitement le traitement à accorder à certains robots et engins de manutention robotisés.

La situation actuelle peut engendrer des conséquences fiscales considérables, à un moment où les opportunités et les choix d'investissement en matière de robotisation se multiplient pour les entreprises.

Dans l'objectif de favoriser l'innovation en matière de robotisation dans les entreprises québécoises, le gouvernement annonce, dans le cadre du budget 2024-2025, qu'il entreprendra à cet égard une consultation avec les municipalités afin de moderniser certaines dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale.

[Page 183 du Budget] **Soutenir l'entrepreneuriat et le repreneuriat**

Extrait - L'entrepreneuriat est au cœur de la vision économique du gouvernement. Le Plan québécois en entrepreneuriat 2022-2025 (PQE), mis en place par le gouvernement, vise notamment à :

- valoriser les entrepreneurs et mettre à leur disposition des services-conseils de qualité;
- assurer un environnement d'affaires propice à la croissance des entreprises.

Afin de soutenir ces activités, le gouvernement prévoit 9,0 millions de dollars additionnels sur trois ans qui permettront notamment d'appuyer le repreneuriat des entreprises québécoises et d'assurer la relève entrepreneuriale. **Fin de l'extrait**

LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

[Page 159 du Budget] **Des investissements de près de 9,3 G\$ pour lutter contre les changements climatiques sur la période 2024-2029**

Extrait - Le gouvernement annonce que le prochain plan de mise en œuvre du Plan pour une économie verte 2030 prévoira des investissements de près de 9,3 milliards de dollars sur cinq ans. Il s'agit d'une augmentation de près de 3 % par rapport au montant de 9,0 milliards de dollars investi dans le cadre du plan précédent.

- Par rapport au premier Plan de mise en œuvre 2021-2026, il s'agit d'une bonification de 2,6 milliards de dollars, soit une augmentation de 39 %.

Ainsi, depuis le lancement du Plan pour une économie verte 2030, 13,6 milliards de dollars ont été consacrés à la lutte contre les changements climatiques sur la période de 2021-2022 à 2028-2029.

- Par cet investissement, le gouvernement aura plus que triplé les sommes allouées par rapport au Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques. **Fin de l'extrait**

SOUTIEN À LA MOBILITÉ

[Page 196 du Budget] **Soutenir la mobilité et le dynamisme des régions**

Extrait - L'accès à des services de proximité au cœur de nos milieux de vie et l'existence d'infrastructures et de services de transport fiables, permettant à la population de se déplacer sur l'ensemble du territoire québécois, contribuent au dynamisme des communautés.

Ainsi, dans le cadre du budget 2024-2025, le gouvernement investit pour améliorer la mobilité des personnes et pour renforcer le dynamisme des régions.

À cet effet, il prévoit 337,1 millions de dollars sur cinq ans, soit :

- 250,0 millions de dollars pour soutenir l'entretien et l'amélioration du réseau routier local;
- **27,0 millions de dollars pour bonifier l'appui à la desserte aérienne des régions;**
- 10,1 millions de dollars pour désenclaver les communautés éloignées et isolées;
- 50,0 millions de dollars pour maintenir et mettre en place des services de proximité au cœur des villes et des villages. **Fin de l'extrait**

TABLEAU D.9

Impact financier des mesures pour soutenir la mobilité et le dynamisme des régions
(en millions de dollars)

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Soutenir l'entretien et l'amélioration du réseau routier local ^{(1),(2)}	—	-250,0	—	—	—	-250,0
Bonifier l'appui à la desserte aérienne des régions ⁽²⁾	-9,0	-9,0	-9,0	—	—	-27,0
Désenclaver les communautés éloignées et isolées ⁽²⁾	-10,1	—	—	—	—	-10,1
Maintenir et mettre en place des services de proximité au cœur des villes et des villages ⁽³⁾	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-50,0
TOTAL	-29,1	-269,0	-19,0	-10,0	-10,0	-337,1

Note : Les sommes prévues pour 2024-2025 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) Des investissements de 231,7 M\$ sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2024-2034.

(2) Les crédits seront versés au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

(3) Les crédits seront versés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

[Page 197 du Budget] **Bonifier l'appui à la desserte aérienne des régions**

Extrait - L'accès aérien aux régions à un prix abordable permet d'améliorer la mobilité des personnes et contribue à la vitalité des régions, en particulier celles qui ne sont pas reliées au réseau routier et qui sont ainsi isolées du reste du Québec. Ainsi, le gouvernement prévoit 27,0 millions de dollars sur trois ans afin de bonifier son appui à la desserte aérienne régionale. Ces sommes permettront de mieux répondre aux besoins en mobilité des communautés éloignées et d'offrir une aide spécifique pour le Nunavik, afin de tenir compte des particularités avec lesquelles doit composer cette région. **Fin de l'extrait**

3. Rappel des demandes émises pendant la période de consultations prébudgétaires

Pour rappel, voici les principales demandes formulées par Aéro Montréal au nom de ses membres dans le cadre des consultations pré-budgétaires

Stimuler et propulser l'innovation en aérospatiale pour conserver le rôle de leader du Québec

DEMANDE 1 : Octroyer la désignation et le financement de la zone d'innovation aérospatiale pilotée par Aéro Montréal (Espace aéro).

DEMANDE 2 : Assurer la pérennité et la prévisibilité des crédits budgétaires et du financement de la Stratégie Québécoise de l'Aérospatiale (SQA) au-delà de mars 2024. Dans le cadre de cette même stratégie, s'assurer de soutenir le nouveau modèle d'affaires proposé par Aéro Montréal à hauteur de 15,9 M\$ annuellement.

DEMANDE 3 : Poursuivre les efforts d'amélioration des appels à projets du gouvernement du Québec, notamment quant à la durée, la prévisibilité et le niveau de détails demandé de ceux-ci.

Intégrer l'aérospatiale aux secteurs prioritaires de l'Opération main-d'œuvre pour accroître le bassin de travailleur.euse.s

DEMANDE 4 : Développer des incitatifs financiers (bourses, formations rémunérées et programmes subventionnés) et accroître la flexibilité des écoles à assurer le développement de compétences spécialisées pour favoriser l'attractivité du secteur.

DEMANDE 5 : Soutenir à hauteur de 2 M\$ les efforts de la grappe aérospatiale québécoise en matière de campagnes publiques visant à rehausser l'attractivité du secteur pour mobiliser la relève.

DEMANDE 6 : Octroyer un financement global de 2,2 M\$ pour les 2 prochaines années afin d'appuyer la création d'une initiative d'accompagnement adaptée à la réalité des PME pour favoriser l'attraction et la rétention des talents.

4. Rappel des demandes émises pendant la période de consultations prébudgétaires (suite)

Pour rappel, voici les principales demandes formulées par Aéro Montréal au nom de ses membres dans le cadre des consultations pré-budgétaires

Soutenir la transition durable du secteur aérospatial

DEMANDE 7 : Accompagner les PME manufacturières afin qu’elles intègrent les pratiques ESG en poursuivant le financement de l’initiative Éco-responsabilité d’Aéro Montréal qui soutient les entreprises dans leur transition verte à hauteur de 3,15 M\$.

DEMANDE 8 : Faciliter l’accès au SAF pour les entreprises au Québec et développer une filière SAF au Québec, en devenant producteur de SAF et en réalisant des accords adéquats avec les autres provinces canadiennes et à l’international.

Améliorer la cyber-résilience des entreprises aérospatiales

DEMANDE 9 : Accompagner les entreprises aérospatiales afin qu’elles soient plus résilientes face aux cyberattaques en finançant l’initiative d’Aéro Montréal pour soutenir les efforts des entreprises à hauteur de 3 M\$.

DEMANDE 10 : Appuyer les entreprises dans l’obtention de la Certification du modèle de maturité de la cybersécurité (300 000\$ par entreprises) et autres certifications en cybersécurité demandées par les donneurs d’ordres, dont le gouvernement canadien.

Stimuler le rayonnement des entreprises québécoises à l’international

DEMANDE 11 : Financer et appuyer Aéro Montréal de façon pérenne dans le développement de missions internationales pour assurer une visibilité aux entreprises et un positionnement fort de la grappe, particulièrement sur des créneaux porteurs.

Vous avez des questions ?

Nous vous invitons à communiquer avec Léa Guicheteau, Directrice image et aérospatiale durable, lea.guicheteau@aeromontreal.ca ; 514 550-7494

